

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2018**

Nombre des conseillers élus : **27**
Conseillers en fonction : **27**
Conseillers présents : **18**

SEANCE DU 14 JUIN 2018

Sous la présidence de Monsieur PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, Maire.

Etaient présents : Mme GREIGERT Catherine, M. GAUTIER Marc, M. MULLER Jean-Claude, Mme ERARD Christelle, M. WEBER Gilles, M. KOCH Thierry, M. ARNOLD Jean-Pierre, M. SIMLER Gérard, Mme SCHWEIN Danièle, M. SEROT ALMERAS Frédéric, M. GEBHARTH Alain, Mme SCHAMBERGER Nathalie, Mme DOIMO Marie-Odile, M. SCHAMBERGER Christian, M. BOSCHERO Bruno, Mme PATUR Yasemin, M. SCHUNCK Yann.

Etaient absents excusés : Mme FREY Marie a donné procuration à M. KOCH Thierry, M. LATT Joseph a donné procuration à M. SCHAMBERGER Christian, Mme ZUIN Pascale a donné procuration à Mme GREIGERT Catherine, Mme CUCUAT Patricia a donné procuration à M. WEBER Gilles, Mme WEBER Fabienne a donné procuration à M. SEROT ALMERAS Frédéric, Mme CLOUARD Christine a donné procuration à Mme PATUR Yasemin, Mme SPIEGEL Virginie, Mme MAFFEI Sandra, M. JOOST Fabrice a donné procuration à M. MULLER Jean-Claude.

==--==

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Avril 2018,
- Circulations et stationnements « Quartier Brant »,
- Nouvelle organisation de la semaine scolaire : Mise en place des Mercredis « Découverte » - Subvention à la MJC,
- Construction d'une nouvelle école maternelle : Dotation de soutien au développement local – Approbation du plan de financement prévisionnel,

- Association Marck'Eau : Attribution d'une subvention d'équipement,
- Personnel : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Convention de mise à disposition de la Maison Kolb à la CCRM,
- Budget 2018 : Décision modificative n°1,
- Arpentage rue de la Tamise / rue de la Seine,
- Mise en conformité RGPD : Convention avec le CDG67,
- Divers et communications.

==--==

Le Maire salue les personnes présentes et recense les procurations.

Le Maire accueille Philippe GEOFFROY, chef d'agence du Bas-Rhin chez ENEDIS, pour une présentation du compteur linky. (Les éléments présentés sont disponible en mairie).

==--==

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur est nommé secrétaire de séance.

==--==

Un point est rajouté à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention avec le CDG pour la mise en conformité GRPD.

DELIBERATION : 2018-31

Objet : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil municipal, après délibération,

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2018 dans la forme et rédaction proposées et procède à sa signature.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-32

Objet : CIRCULATIONS ET STATIONNEMENTS « QUARTIER BRANT »

Rapporteur : M. le Maire

Lors de la commission voirie du **15 mai 2017** il a été décidé de mener une réflexion pour améliorer la sécurité de l'école Brant et des circulations dans les rues du quartier.

Dans un premier temps le sujet a été développé dans le cadre de la commission scolaire avec un focus sur la sécurité de l'école et du bâtiment du périscolaire.

Dans un second temps, la problématique a été élargie à la sécurité aux abords de l'école et intégrée aux sujets traités par la commission voirie. Diverses hypothèses ont été étudiées lors d'une **réunion de travail qui s'est tenue le 11 octobre 2017** et d'une **commission voirie organisée le 09 novembre 2017**.

Concernant la méthode à appliquer sur ce dossier, la municipalité a décidé de mettre en œuvre une démarche en quatre temps à savoir :

1. un diagnostic étayé et solide ;
2. la définition de propositions prenant en compte les multiples usages ;
3. une concertation élargie pour recueillir l'avis de tous les acteurs concernés et permettre d'affiner le projet ;
4. une communication pour informer les usagers des changements et des nouveaux comportements à adopter.

DIAGNOSTIC

En phase de diagnostic il était indispensable de recueillir des éléments permettant une analyse fine et fiable de la situation. Cela s'est traduit par :

- un examen de la sécurité de l'école Brant réalisé par les services de la Gendarmerie et de la Police Municipale de Marckolsheim ;
- une étude des rues Poincaré, du Violon, du Rempart-Est, du Maréchal Leclerc et du Général Kolb par la Police Municipale pour relever les carences en matière de sécurité des déplacements et de mesures de police ;
- des constats photographiques pour relever les problèmes de stationnement et l'absence de sécurité pour les déplacements doux ;
- un recensement des habitudes de stationnement du personnel de l'école Brant, du périscolaire et des personnes travaillant à la Bouilloire pour quantifier et situer les places occupées à la journée ;
- deux campagnes de mesures du trafic routier, sur des périodes de sept jours, dans les rues susvisées afin d'avoir une vision fine du nombre de véhicules, des sens et vitesses de circulation.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

L'analyse des éléments recueillis a permis la définition de propositions d'aménagement discutées et affinées lors de multiples réunions techniques. Un premier projet a été présenté **aux Conseillers Municipaux lors d'une réunion de travail le 22 février 2018**.

L'idée de créer un parking privé à l'arrière de l'école, sur le foncier de l'ancienne propriété « Witz », a également été évoquée lors de cette réunion. La capacité d'accueil souhaitée pour ce parking est d'environ 50 places. L'objectif est d'affecter cet espace privé au stationnement des véhicules du personnel de l'école, du périscolaire, de la MJC, du R.A.I et de la médiathèque afin de libérer entre 35 et 40 places, dans les rues à proximité de l'école et de la Bouilloire. Il est précisé que la proximité de l'école et de maisons d'habitation nécessite une gestion des accès et des utilisateurs.

→ L'esprit général des aménagements proposés (sens unique, zone de rencontre, place de stationnement, nouveau parking, etc.) a été validé, toutefois, il était encore nécessaire d'approfondir le projet du nouveau parking, le positionnement des éléments de mobilier urbain dans les rues Kolb et Poincaré et les possibilités d'implantation de ralentisseurs.

Le projet a ensuite été affiné avant d'engager la phase de concertation (plan du projet en annexe). Il a également été décidé de profiter des vacances scolaires de l'été 2018 pour mettre en place les mesures validées suite à la concertation. L'objectif est d'encourager les nouveaux comportements dès la rentrée scolaire 2018.

CONCERTATION

La troisième phase de cette opération a donné lieu à de nombreuses réunions de présentation et d'échanges afin d'obtenir des avis techniques, l'opinion des différents usagers et notamment des riverains. Le calendrier de concertation s'est établi comme suit :

- validation des mesures règlementaires de circulation et de stationnement par les services de la Police Municipale le 4 avril 2018 ;
- rencontre avec le directeur de l'école Brant et les enseignants le 09 avril 2018 ;
- rencontre avec les représentants des parents d'élèves le 09 avril 2018 ;
- réunion de concertation des riverains des rues Poincaré, Kolb et du Violon le lundi 14 mai 2018 ;
- réunion de concertation des riverains des rues du Rempart-Est et du Maréchal Leclerc le lundi 4 juin 2018 ;

→ Lors de ces rencontres, les différentes mesures présentées ont été approuvées. Les habitants du quartier ont apprécié la démarche et ont souhaité approfondir la réflexion sur certains points.

En effet, les riverains de la rue du Violon ont sollicité un travail avec la commune pour implanter des places de stationnement dans leur rue. Cette suggestion a été validée et un travail concerté sera mis en œuvre.

De plus, les habitants de la rue du Rempart-Est ont débattu des mesures envisageables pour encadrer le stationnement et réduire la vitesse de circulation dans leur rue. Il a été décidé d'étudier l'implantation des « stop » au niveau de l'intersection avec la rue Kolb afin

de casser la ligne droite favorable à une vitesse plus élevée. Les automobilistes sortant de la rue Kolb seront prioritaires.

Certains riverains ont demandé l'organisation d'un moment d'échange quelques temps après la mise en œuvre du projet pour discuter de l'efficacité des mesures et des éventuelles améliorations ou changements à effectuer. Cette proposition a été validée et constituera une phase d'évaluation des mesures mises en œuvre.

COMMUNICATION

La campagne de communication est programmée à l'aide de plusieurs vecteurs, à savoir :

- un article complet dans le bulletin municipal qui présente les objectifs, les mesures nouvelles et la méthode appliquée illustré avec un plan et des photographies des réunions de travail,
- un courrier adressé à l'ensemble des parents d'élèves pour présenter l'opération et expliquer les usages souhaités,
- un flyer envoyé aux parents et distribué à l'école toujours pour présenter l'opération, les objectifs et les usages attendus.

Le conseil municipal, après délibération,

- **approuve** la mise en œuvre des aménagements susvisés et décrits dans le plan annexé :
 - sens unique dans la rue Poincaré et la rue du Violon
 - zone de rencontre sur la rue Poincaré
 - places de stationnement matérialisées sur la chaussée
 - places de stationnement matérialisées derrière la salle des fêtes (21 places) ;
- **approuve** la création d'un parking réservé d'environ 50 places rue Clémenceau (à l'arrière du numéro 10) ;
- **valide** le coût prévisionnel des travaux d'aménagement du parking s'élevant à 150 000 euros hors taxes ;
- **inscrit** les crédits au budget communal ;
- **autorise** le Maire à mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics de travaux conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **habilite** le Maire à signer tous les documents, actes, contrats et marchés nécessaires à l'exécution de cette opération,
- **charge** le Maire de solliciter les subventions auprès des organismes et administrations.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-33

Objet : NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE : MISE EN PLACE DES MERCREDIS « DECOUVERTE » - SUBVENTION A LA MJC

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la rentrée 2014 la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaire de Marckolsheim est organisée sur 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées. La commune a également confié à la MJC l'organisation de nouvelles activités complémentaires (NAC) le jeudi après-midi.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Le conseil municipal conjointement avec les conseils d'école ont sollicité l'organisation du temps scolaire hebdomadaire sur quatre jours à partir de la rentrée 2018/2019.

Au regard du bilan très positif des NAC fait par les parents, les enfants et les professeurs, la municipalité a demandé à la MJC de travailler sur un nouveau projet d'activités pour les enfants le mercredi après-midi avec un projet lecture en transversal sur toutes les activités.

Le projet présenté par la MJC est décrit ci-après :

Constat et bilan des NAC : septembre 2014 à juillet 2018

Suite à l'assouplissement de la réforme sur les rythmes scolaires, la Ville de Marckolsheim, les acteurs éducatifs ainsi que les parents d'élèves ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours. (lundi- mardi-jeudi-vendredi)

Aussi, à partir de septembre 2018, les enfants n'auront plus école le mercredi matin et les activités NAC proposées par la MJC, le jeudi après-midi cesseront.

Plus qu'une simple offre de loisirs, les activités ont pour objectif de favoriser l'échange, d'apprendre autrement et de transmettre des valeurs de citoyenneté et de solidarité.

Les NAC ont permis aux enfants de découvrir un panel d'activités différentes et variées.

Tous les jeudis après-midi, les enfants de primaires et maternelles ont pu apprendre de façon ludique à vivre ensemble. Dans la continuité des apprentissages scolaires, les enfants ont pu, à travers les NAC, trouver une complémentarité à leur vie à l'école. En effet, c'est par la pratique et le jeu que les enfants apprennent. Ils intègrent des techniques liées à l'activité, utilisent et reçoivent des notions scolaires, ils appréhendent la créativité, le vivre-ensemble et peut-être d'autres choses que l'on ne mesure pas !

Les NAC ont offert un large champ d'action pédagogique et qui a permis d'apporter aux enfants un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter et renforcer le plaisir d'apprendre autrement.

Suite à ce bilan positif, la MJC (gestionnaire des NAC) et la Ville de Marckolsheim (financeur), ont décidé de mener une réflexion sur « L'après NAC ».

Pour mener la réflexion, quelques questions :

Qui : La MJC et la Ville de Marckolsheim

Quoi : Proposer 4 projets ou ateliers aux enfants de la Commune de Marckolsheim. Le projet pourra s'intituler « les mercredis découverte ».

Pour qui : les primaires et 1 activité pour les maternelles

Où ? Marckolsheim – les bâtiments scolaires et La Bouilloire

Comment ? La proposition de la MJC est de mettre en place des projets par trimestre. Un programme sera proposé aux familles à chaque trimestre.

Horaires : le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 – 2 créneaux horaires seront proposés (13h30-15h et 15h-16h30) les enfants pourront s'inscrire soit à un créneau horaire, soit aux 2 créneaux sur toute l'après-midi.

Budget pour les familles : L'idée est de proposer des activités accessibles à tous, mais néanmoins, il ne faut pas mettre en péril les activités proposées par d'autres structures, clubs sportifs, périscolaires... mais également ne pas être incohérent par rapport aux activités à l'année proposées par la MJC.

Nombre d'enfants pouvant être accueillis au maximum : voir tableau

Thème des Projets •	1 ^{ER} Trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Autour du Monde (maternelles) 13h30-15h	Nombre d'enfants pouvant être accueillis : 10 max	Nombre d'enfants pouvant être accueillis : 10 max	Nombre d'enfants pouvant être accueillis : 10 max
Autour du Monde (maternelles) 15h-16h30	Nombre d'enfants maximum : 10	Nombre d'enfants maximum : 10	Nombre d'enfants maximum : 10
Cirque (primaires) 13h30-15h	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12
Cirque (primaires) 15h-16h30	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12

« Raconte-moi » une histoire (primaires) 13h30-15h	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12
« Raconte-moi » une histoire (primaires) 15h-16h30	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12
Sciences (primaires) 13h30-15h	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12
Sciences (primaires) 15h-16h30	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12	Nombre d'enfants maximum : 12
Total	92	92	92

Les ateliers ne sont pas définitifs et seront travaillés en concertation avec les animateurs qui seront impliqués dans le projet.

Budget prévisionnel de mise en place du projet :

Proposition : Tous les mercredis soit 33 mercredis de septembre 2017 à juin 2018 (hors vacances scolaires) Inscriptions au trimestre : 3 cycles de 11 séances -Deux créneaux d'1h30 d'animation (à définir) = 2 x 1,5h = 3h

Proposition de tarif : 20€ le trimestre pour 1 créneau horaire ou 40€ le trimestre pour 2 créneaux.

Tarif actuel des NAC : 20€ par trimestre pour 1 créneau d'1h30, la volonté de la commune est de maintenir ce tarif.

Répartition des animations :

Primaire : 3 animations différentes par trimestre avec 2 créneaux horaire d'1h30

Maternelle : 1 animation par trimestre avec 2 créneaux horaire d'1h30

Le Budget prévisionnel s'élève à 1 661 euros pour 1 trimestre pour 1 activité sur 1 créneau.

Le budget prévisionnel des dépenses totales pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 39 964 euros.

Le budget prévisionnel des recettes correspondant à la participation des familles s'élève à 5 760 euros.

La subvention communale sollicitée est donc évaluée à 34 204 euros.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire réunie le 04 juin 2018 ;

le Conseil municipal, après délibération,

- **propose** aux familles des activités de découverte le mercredi après-midi en période scolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire ;
- **valide** le projet culturel et financier présenté par la Maison des Jeunes et de la Culture ;
- **verse** à la MJC une subvention de 34 204 euros pour l'organisation des mercredis de découverte (11 400 euros le 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018/2019 et 11 404 euros le 3^{ème} trimestre);
- **inscrit** les crédits au budget communal ;
- **habilite** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière 2018 avec la MJC ainsi que tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité : 23 voix pour.
Jean-Claude Muller ne participe pas au vote.

==--==

DELIBERATION : 2018-34

Objet : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 13 octobre 2016 le programme des travaux de construction d'une nouvelle école maternelle passive exemplaire ainsi que l'aménagement de ses abords.

L'avant-projet de cette opération a également été validé par le conseil municipal le 20 décembre 2017.

Au titre cette opération, la commune a répondu à l'appel à projets 2018 de l'Etat pour « la dotation de soutien à l'investissement local ».

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités en faveur de l'équipement et du développement des territoires, cette dotation doit permettre la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants.

Le dossier de demande de subvention adressé par M. le Maire à M. le Préfet du Bas-Rhin a porté sur les travaux liés à la transition énergétique et relève de l'axe prioritaire du Grand Plan d'Investissement « accélération de la transition énergétique des bâtiments publics » initiative n° 2 « réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics ».

Le dossier devant inclure un plan de financement validé,

le Conseil municipal, après délibération,

- **approuve** le plan de financement prévisionnel des travaux de construction d'une nouvelle école passive pour les travaux liés à la transition énergétique (document en annexe).

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-35

Objet : **ASSOCIATION MARCK'EAU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Rapporteur : M. Jean-Claude MULLER

Le club de plongée Marck'eau a remplacé en 2008 son compresseur avec le soutien financier de la commune (51.3%) et du conseil général (48.7%).

Aujourd'hui, le club doit procéder sur ce compresseur au renouvellement du moteur thermique qui aspire l'air et la stocke dans les bouteilles tampon. Le prix de cet équipement est de 9 000 euros TTC.

le Conseil municipal, après délibération,

- **apporte** son soutien à l'association Marck'eau ;
- **vote** une subvention d'équipement transférable d'un montant de 5 250 euros ;
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget communal à l'article 20421 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – biens mobiliers, matériel et études » ;
- **amortit** cette subvention d'équipement sur une durée de 5 ans ;
- **habilite** le Maire à signer la convention financière avec l'association Marck'Eau.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

Alain Gebharth ne participe pas au vote.

==--==

DELIBERATION : 2018-36

Objet : **PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et notamment du Service Technique.

Le Maire propose de pérenniser le poste d'un agent actuellement en contrat unique d'insertion depuis le 6 janvier 2014. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin prochain et ne peut plus être reconduit sous cette forme.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le plan des effectifs ;

Vu les crédits disponibles au Budget de la Commune – Chapitre 012

le Conseil municipal, après délibération,

- **décide** de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet avec effet au 1^{er} Juillet 2018 ;
- **charge** le Maire de prendre l'arrêté de nomination ;
- **inscrit** les crédits au budget communal.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-37

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON KOLB A LA CCRM

Rapporteur : M. le Maire / M. Marc GAUTIER

La commune met à disposition de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim les locaux situés 3 rue du Général Kolb pour l'exercice des activités de l'Ecole de Musique Intercommunale.

La convention de mise étant échue le 31 décembre 2017,

le Conseil municipal, après délibération,

- **reconduit** la mise à disposition de la maison Kolb à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- **maintient** les conditions de mise à disposition initiales, à savoir :

- ⇒ occupation de la totalité du bâtiment pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction,
- ⇒ prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien du bâtiment par la CCRM ;

- **habilite** M. Marc GAUTIER, adjoint au Maire, à signer la convention et tout document se rapportant à cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-38

Objet : BUDGET 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Thierry KOCH

La décision modificative soumise à approbation correspond à des ajustements comptables ou traduit des décisions postérieures au vote du budget primitif 2018.

Section de fonctionnement :

- article 65742 « Subventions de fonctionnement aux associations » : subvention de 11 400 euros à la MJC pour l'organisation des mercredis découverte

Cette dépense supplémentaire est autorisée en ouvrant des crédits en recettes à l'article 7318 « Autres impôts locaux et assimilés » au titre d'un rôle supplémentaire encaissé en mai 2018.

Section d'investissement :

- article 20421 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé, biens mobiliers, matériels et études » : Remplacement du moteur thermique du compresseur de l'association Marck'Eau : + 5 250 euros,
- article 2128 « Aménagements des terrains » : Création d'un parking privé : + 180 000 euros,
- article 165 « dépôt et cautionnement » : caution de 300 euros pour la location saisonnière du local Place de la République (dépense et recette).

Ces nouvelles dépenses sont autorisées en diminuant les crédits inscrits en dépenses au budget primitif à l'article 21312 « bâtiments scolaires ».

Le Conseil municipal, après délibération,

- **approuve** la décision modificative n° 1 du budget 2018 conformément au tableau annexé.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-39

Objet : ARPENTAGE RUE DE LA TAMISE / RUE DE LA SEINE

Rapporteur : Mme Catherine GREIGERT

Dans la perspective d'une harmonisation entre l'usage et la nature de plusieurs terrains, il est proposé d'engager un arpentage dans la partie nord des rues de la Tamise et de la Seine.

La commune souhaite missionner un géomètre pour procéder au découpage des parcelles et autoriser un transfert du domaine privé de la commune vers le domaine public. Le découpage, estimé à environ 19 ares, intégrera également un espace pour l'accueil d'un poste de transformation électrique, rendu nécessaire notamment par l'ouverture à l'urbanisation de l'AFUL Krautfeld. Sa localisation permettra également d'anticiper l'urbanisation future de ce quartier.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 5 juin 2018,

Vu la proposition financière émise par le géomètre Schaller-Roth-Simler de Sélestat, **le Conseil municipal**, après délibération,

- **valide** le principe de l'arpentage et le versement des nouvelles parcelles cadastrales depuis le domaine privé de la commune vers le domaine public (environ 19 ares) ;
- **retient** l'offre du cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler de Sélestat d'un montant de 1705,20 euros TTC ;
- **inscrit** les crédits au budget communal ;
- **habilite** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette opération.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

DELIBERATION : 2018-40

Objet : MISE EN CONFORMITE RGPD – CONVENTION AVEC LE CDG67

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du BasRhin

n°04/2018 du 4 avril 2018: Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG67 présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la réglementation à mettre en oeuvre.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

La convention du CDG67 a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG67 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes :

1. Documentation et information

- o fourniture à la collectivité d'un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux ;
- o organisation des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité ;

2. Questionnaire d'audit et diagnostic

- o fourniture à la collectivité d'un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission ;
- o mise à disposition de la collectivité du registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire ;

- o communication des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés;

3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures

- o réalisation d'une étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité ;
- o production d'une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères
ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques ;
- o fourniture des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles...) ;

4. Plan d'action

- o établissement un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées ;

5. Bilan annuel

- o production chaque année d'un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité ;

Les obligations réciproques figurent dans la convention proposée par le CDG67.

La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Les tarifs des prestations assurées par le CDG67 sont les suivants : 600 € par jour, 300 € par demi-journée et 100 € par heure

- 1) documentation / information ;
- 2) questionnaire d'audit et de diagnostic et établissement du registre des traitements / requêtes ;
- 3) étude d'impact et mise en conformité des procédures ;
- 4) établissement du plan d'actions de la collectivité et bilans annuels.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **désigne** le DPD mis à disposition par le CDG par la voie d'une lettre de mission ;
- **autorise** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du DPD du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et ses avenants subséquents.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

Divers et communications :

Catherine GREIGERT informe que la commune est site pilote pour la collecte des biodéchets. L'expérimentation débutera début juillet pour 128 foyers du lotissement Ouest et se poursuivra

jusqu'en 2020. L'équipe d'animation du SMICTOM renseignera les familles et leur remettra le bioseau et les sacs kraft, le service fonctionnera avec la carte optimo.

Cité Douanière – rue de la Chapelle :

Le Maire et Gilles WEBER font part de leur agacement sur le projet de requalification des espaces extérieurs de la cité douanière, rue de la Chapelle, pour lequel la commune est toujours en attente de décision de la part du propriétaire DOMIAL. Les élus se sont engagés, depuis plusieurs années, à intervenir auprès des habitants de ce secteur qui pouvaient se sentir un peu délaissés.

Gilles WEBER rappelle l'histoire. Un premier contact avec DOMIAL, le 09 septembre 2013, a permis d'engager les discussions sur les moyens d'interventions pour aérer ce quartier (problème du bâtiment central, des espaces verts non utilisés et très mal situés, la place des parkings beaucoup trop importante, les espaces de stockage des poubelles à revoir, ...). La commune a confié une étude d'aménagement au CAUE, des réunions de travail ont été organisées en 2014 et une présentation de propositions à DOMIAL le 25 août 2015. Lors d'une réunion le 11 février 2016, DOMIAL a donné un accord pour la vente et l'effacement de la maison centrale (l'ancienne douane) pour un prix de 150 000 euros. Le projet a ensuite été présenté au conseil municipal le 25 février 2016, des réunions de travail ont continué à se tenir en mairie et sur site avec DOMIAL. En décembre 2017, la commune a décidé de prendre en charge un relevé topographique avec l'accord de DOMIAL. 500 000 euros ont été inscrits au budget 2018 pour l'ensemble de l'opération. Les débats ont avancé, DOMIAL a émis un avis favorable au projet, mais à ce jour la commune est toujours dans l'attente d'une décision de DOMIAL pour la cession à l'euro symbolique des espaces non bâtis. Et sans cette décision, la commune ne peut intervenir.

Le Maire insiste en rappelant que la commune s'est proposée de revoir l'urbanisme de ce quartier en respectant le patrimoine de DOMIAL, s'est dite prête à l'achat du bâtiment central pour son effacement. Ceci permettrait de retraiter l'ensemble du secteur, en remplaçant l'endroit des stationnements, en apaisant les parties centrales en y créant des espaces verts, en dédiant des zones aux enfants, en travaillant sur l'intégration paysagère du quartier par rapport à la trame de la ville en y créant du mouvement. Cette requalification est importante pour le Maire qui ne comprend pas pourquoi la commune ne peut pas plus avancer sur ce dossier. A ce jour, le Maire constate que DOMIAL n'apporte pas de réponse et il souhaitait le dire publiquement.

==--==

Gilles WEBER informe que OPUS a engagé des travaux d'entretien sur parc son immobilier rue du cerisier (sécuritisation de l'escalier extérieur) et que d'importants travaux de rénovation débuteront début 2019 à la cité de l'Etang. Un budget de 60 000 euros est alloué par appartement. OPUS organisera une réunion d'information à l'attention des locataires. Bruno BOSCHERO relève que souvent ce type de travaux entraîne une augmentation du montant des loyers.

Le Maire souligne que ces interventions font suite à une interpellation du président d'OPUS et rappelle que la commune était déjà intervenue auprès des bailleurs sociaux, notamment pour l'implantation et la sécurisation de jeux à la cité de l'étang.

Le Maire informe que le réseau GESCOD sera présenté au prochain conseil municipal. Une collaboration pourrait être envisagée avec une école de Madagascar.

Jean-Claude MULLER informe que pour éviter des contaminations bactérielles, le SDEA a, à nouveau mis en place une chloration saisonnière préventive du réseau d'eau potable, jusqu'au mois de septembre.

Le SDEA a également lancé une opération « l'eau à la bouche » pour comprendre la perception gustative des consommateurs face au chlore et ses variations et pour dégager des actions d'amélioration de leur confort. Le SDEA recherche ainsi des goûteurs d'eau sur Marckolsheim et les communes voisines.

Les prochaines manifestations :

- 15/6 : Fête de l'école élémentaire au Grand Parc
 - 17/6 : Fête de la Musique au Grand Parc
 - 21/6 : Barbecue de l'EHPAD sur le parking de l'EHPAD
 - 21/6 : Fête de la Musique chez Dédé
 - 22/6 : Fête de l'école Mozart à la salle des fêtes
 - 22/6 : Fête de l'école Silbermann au Cercle St Georges
 - 22/6 : Soirée Salsa sur le parvis de La Bouilloire
 - 23/6 : Kermesse de l'école Mozart – salle des fêtes et dans la cour de l'école
 - 22, 23 et 24/6 : 80^{ème} anniversaire du FOOT au Complexe Sportif
 - 24/6 : Tennis en Fête au Tennis
 - 24/6 : Initiation Ski Nautique – Base Nautique
 - 24/6 : Concours de pêche inter-sociétés
 - 30/6 et 1/7 : Kermesse de l'association culturelle turque au complexe sportif
 - 8/7 : Braderie dans la rue Principale
 - 13/7 : Défilé et bal populaire et feu d'artifice au complexe sportif
 - 14/7 : Cérémonie du 14 juillet
 - 19/7 : Fête folklorique
-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 10.